

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2016

<u>Nombre de Conseillers :</u>	L'an deux mille seize, le QUATORZE DECEMBRE, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par
présents..... 47	courrier du 8 Décembre 2016 et par affichage du 8 Décembre 2016, s'est réuni à la Mairie de
procurations..... 7	Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la
absents 7	présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Etaient présents :

- Andilly :
 - Attainville :
 - Bouffémont :
 - Deuil-la Barre :
 - Domont :
 - Enghien-Les-Bains :
 - Ezanville :
 - Groslay :
 - Margency :
 - Moisselles :
 - Montlignon :
 - Montmagny :
 - Montmorency :
 - Piscop :
 - Saint-Brice-sous-Forêt :
 - Saint-Gratien :
 - Saint-Prix :
 - Soisy-sous-Montmorency :
- Daniel FARGEOT,
Odette LOZAIC,
Claude ROBERT, Michel LACOUX,
Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON, Marc POIRAT,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, Fabienne PINEL, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
François DETTON,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, William DEGRYSE, Virginie HENNEUSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir de la question n° 4), Didier LOGEROT (à partir de la question n° 4),
Karine BERTHIER (à partir de la question n° 4), Jean-Claude LEVILAIN, Anne BERNARDIN (à partir de la question n° 4),
Natacha VIVIEN (à partir de la question n° 4),
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel BAUX à Muriel SCOLAN, Jérôme CHARTIER à Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT, Alain BOURGEOIS à Pierre GREGOIRE, Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE, Bania KRAWCZYK à Claude BARNIER, Laura BEROT à Fabrice RIZZOLI,

Absents : Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (aux questions n° 1 à 3), Didier LOGEROT (aux questions n° 1 à 3), Karine BERTHIER (aux questions n° 1 à 3), Anne BERNARDIN (aux questions n° 1 à 3), Natacha VIVIEN (aux questions n° 1 à 3), Julien BACHARD,

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Gérard BOURSE est désigné pour remplir cette fonction.

HABITAT – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL

OBJET - SUBVENTIONNEMENT DE L'OPERATION DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX, RUE DE LA CHATAIGNERAIE A MONTMORENCY PAR ANTIN-RESIDENCE (DOSSIER H16-002)

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil de Communauté a mis en place un soutien à la production de logements sociaux venant s'ajouter à l'inventaire SRU sur l'ensemble des communes membres de Plaine Vallée.

Une convention type a été approuvée engageant contractuellement le bénéficiaire à respecter les critères de subvention et la communauté d'agglomération Plaine Vallée à verser la subvention selon les modalités prévues.

La société ANTIN-RESIDENCE envisage la production en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 9 logements sociaux parmi un programme global de 26 logements neufs prévus rue de la Chataigneraie à Montmorency. Il est prévu 2 PLS et 7 PLUS.

Les critères de subventionnement autorisent le financement à hauteur de 18 000 €.

Dès lors, il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le soutien financier de la communauté d'agglomération à hauteur de 18 000 € et d'autoriser le Président à signer la convention.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 et suivants,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°7 de la CAVAM en date du 16 décembre 2015 approuvant le PLHI sur les 9 communes de son périmètre,

VU la délibération n°19 du 18 mai 2016 engageant la procédure d'élaboration du PLHI couvrant l'ensemble du périmètre de Plaine Vallée,

VU la délibération n°12 du 28 juin 2016 instaurant un soutien à la production de logements sociaux sur l'ensemble des communes de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre le soutien à la production de logements sociaux pour répondre aux objectifs de la loi SRU sur l'ensemble du territoire de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par Antin-Résidence pour le projet de production de 9 logements sociaux parmi un programme global de construction de 26 logements neufs prévus rue de la Chataigneraie à Montmorency, répartis en 2 PLS et 7 PLUS,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale du 6 décembre 2016,

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20161214-DL2016-12-14_22 -DE Date de télétransmission : 20/12/2016 Date de réception préfecture : 20/12/2016

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : ACCORDE la participation de la communauté d'agglomération à l'opération de construction par ANTIN RESIDENCE de 9 logements sociaux en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement parmi un programme global de 26 logements neufs prévus rue de la Chataigneraie à Montmorency, répartis en 2 PLS et 7 PLUS,

ARTICLE 2 : FIXE le montant de la subvention à hauteur de 18 000 €,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention avec ANTIN RESIDENCE ainsi que tout acte afférent à la participation financière de la communauté d'agglomération à cette opération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le ...23.12.2016.....
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20161214-DL2016-12-14_22
-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Acte à classer

DL2016-12-14_22

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2016-12-20T15-31-11.00 (MI204103726)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20161214-DL2016-12-14_22-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Programme Local de l'Habitat Intercommunal : Subventionnement
de l'opération de 9 logements sociaux, rue de la Montaigne à
à Montmorency par ANTIN-RESIDENCE (dossier : 16-002)

Date de décision : 14/12/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.5. Politique de la ville-habitat-logementActe : 22_PLHI_Subvention Opérat° 9lgts Montmorency H16-002.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/16 à 15:30

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 20/12/16 à 15:31

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 20/12/16 à 15:38